



LE HERISSON CRAVENTAIS

- LE JOURNAL DE L'APAC -



Arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur tout le territoire :
Art.1er. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps (...) la destruction,
la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces
non domestiques suivantes (...) : Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*),
Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), Ecreuil (*Sciurus vulgaris*) (...)



LA BOURSE AUX PLANTES

Notre bourse aux plantes va fêter sa 10^{ème} édition !
C'est le moment d'évoluer. Qu'en pensez vous ?

Par ces quelques questions, nous souhaitons
prendre l'avis des Craventais :

- 1- Si la bourse aux plantes n'a lieu qu'une seule fois par an :
 en avril ? en novembre ?
- 2- On conserve le principe de l'échange seulement, ou bien on peut
aussi acheter des plantes ?
 échange seul achat aussi
- 3- Souhaitez-vous que la Bourse aux plantes soit annoncée plus en avance
pour avoir plus de temps pour préparer ?
 oui non, pas besoin

Les réponses sont à déposer dans la boîte aux lettres du 27 rue
Mojard, à côté de l'école.
Merci de votre participation et à bientôt.

-N°31-
-JUILLET 2005-





Edito



Chers amis craventais,

Dans ce bref numéro du Hérisson, le bureau de l'APAC, tout en vous souhaitant beaucoup de joies estivales, vous demande de faire un effort particulier pour assister nombreux à la réunion publique du vendredi 8 juillet à 20H30 à la salle des sports, organisée par le conseil municipal.

Cette réunion concerne le projet d'entrée de Cravent dans une communauté de communes. Le sujet est important pour l'avenir des craventais qui doivent exprimer leurs avis. Il ne faut pas le minimiser en croyant que c'est une modification de procédures administratives, voire un simple changements de dénomination du SIVOM.

Il ne s'agit pas de se déclarer pour ou contre l'intercommunalité. L'évolution vers l'intercommunalité est inéluctable de toutes façons. Mais une intercommunalité imposée risque d'être moins favorable qu'une intercommunalité construite avec la participation des intéressés.

Deux questions paraissent essentielles :

1-Les caractéristiques des communes qui envisagent de se réunir en communauté.

Il convient de bien mettre en balance les avantages et les inconvénients éventuels de l'union de communes très inégales par le nombre des habitants ou par leurs activités génératrices de ressources. D'autre par il faut certainement souhaiter que ceux qui appartiennent à une communauté de communes aient entre eux, au sein de la diversité des situations, le plus possible de points communs dans leur mode de vie en zone rurale, dans les

problèmes quotidiens rencontrés au plan professionnel ou familial et dans leur attitude pour préserver la qualité de l'environnement qu'ils ont recherchée.

2-Le choix des compétences de la communauté de communes.

Certaines de ces compétences sont obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique...) mais leurs définitions précises doivent être examinées avec attention pour concilier efficacité et minimum de contraintes, souplesse et maîtrise du développement.

D'autres compétences sont optionnelles. Certaines sont indispensables et exercées depuis longtemps dans les syndicats intercommunaux (voirie, ordures ménagères....).

D'autres réunions de moyens pourraient se révéler très utiles dans des domaines très variés. Pour citer un exemple, les services de la petite enfance répondraient mieux aux besoins des familles s'ils étaient organisés au niveau de la communauté de communes.

Les compétences optionnelles ne doivent pas être négligées. Que chacun apporte ses suggestions lors d'une réunion qui précèdera une délibération du conseil municipal. Le bureau de l'APAC sera présent et participera à la discussion.

Il reste à envisager les incidences fiscales. Elles ont été développées dans le dernier numéro de la Gazette de Cravent. Des précisions pourront sans doute être demandées.

Venez à cette réunion qui pourrait être importante pour l'avenir.

Jean Badoual, président de l'APAC.

